

## PROTOCOLE SANITAIRE



# Principes généraux

Le présent protocole est une déclinaison du « protocole sanitaire – guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées » publié par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse avec le concours du Bureau Veritas le 3 mai 2020.

## **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur(s) enfant(s) dans l'établissement.**

### **Ils devront veiller, notamment :**

- A ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- A prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. A partir de 37,8°C, l'enfant ne doit pas se rendre au collège.
- Au lavage des mains de l'enfant avant son départ pour le collège.
- A transmettre et faire appliquer les gestes barrière à leur enfant (respecter la distanciation physique d'un mètre en toutes circonstances, se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades).

Les personnels devront agir de la même façon.

### **Le port du masque anti-projection :**

- Le port du masque est obligatoire pour tous pendant toute la durée de la présence dans l'établissement, dès l'arrivée à la grille.
- Pour les personnels, des masques de catégorie 1 sont mis à disposition par leur employeur à raison d'un masque par agent et par ½ journée de présence dans l'établissement.
- Pour les élèves, les masques doivent être fournis par les familles. L'établissement pourra fournir un masque aux élèves uniquement si les familles n'ont pas pu s'en procurer au préalable et dans la limite des stocks disponibles.

**Nb :** Le port des gants est interdit, sauf pour le personnel médical et par les personnels lors des opérations de nettoyage.

**L'accès aux bâtiments de l'établissement sera strictement réservé aux élèves, aux personnels et intervenants extérieurs habilités, dans le respect du présent protocole sanitaire.**

Le service de demi-pension ne sera pas assuré.

# Information, formation et communication

## Le personnel

Tous les personnels seront formés par tous les moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils auront la charge.

Cette formation sera assurée, dans la mesure du possible, avant la reprise des cours.

## Les élèves et leurs familles

Les familles seront informées, avant la reprise des cours, des conditions d'ouverture de l'établissement et des procédures sanitaires appliquées.

Les élèves bénéficieront le jour de la rentrée d'une information pratique sur la distanciation physique et les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

**Un affichage sera mis en place dans chaque classe et dans les lieux de passage, rappelant :**

- Les gestes barrière
- La bonne utilisation du masque
- La conduite à tenir en cas de symptômes du COVID
- ...

## Accueil et circulation des élèves

L'accès à l'établissement se fera par deux entrées et selon des horaires décalés en fonction des groupes d'élèves pour réguler les flux et assurer la distanciation sociale.

L'utilisation du garage à vélo sera interdite. De ce fait, les élèves ne pourront pas se rendre au collège à vélo ou à trottinette.

Il conviendra de respecter scrupuleusement les horaires indiqués pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

A leur arrivée, tous les élèves devront être masqués et se verront distribuer du gel hydro alcoolique.

Les élèves dont les mains seraient visiblement sales seront invités à les laver à l'eau et au savon, accompagnés par un adulte.

Les portes d'entrée des bâtiments et des salles seront maintenues ouvertes afin d'assurer l'aération des espaces et pour réduire les points de contact manuel.

Les élèves se rendront directement dans leur salle dès leur arrivée au collège.

Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée de chaque salle et utilisé dès lors que le lavage des mains à l'eau et au savon sera rendu impossible.

Les salles de classe seront organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre. Un sens de circulation dans chaque salle sera défini et matérialisé au sol par un fléchage.

Pour la constitution des groupes d'élèves, la logique de classe sera privilégiée. Cependant, un regroupement de différentes classes pourra être réalisé selon le nombre d'élèves accueillis.

Les groupes ainsi constitués (15 élèves maximum), resteront stables pour limiter le brassage des élèves.

Des horaires de présence, une entrée pour l'accès à l'établissement, une salle, un lieu de récréation, des sanitaires et un sens de circulation seront définis pour chaque groupe.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire et encadrés.

Les récréations seront organisées par groupe, dans des espaces différents, dans le respect des recommandations de distanciation et des gestes barrières.

L'utilisation des bancs sera interdite.

# Nettoyage et désinfection

## **Avant la reprise :**

La majorité des locaux de l'établissement sont restés fermés durant la période du confinement. Ils seront nettoyés selon le protocole habituel.

Les locaux utilisés ou dans lesquels des travaux ont été réalisés seront nettoyés et désinfectés selon le protocole de nettoyage approfondi défini ci-après.

## **Après la reprise : « nettoyage approfondi »**

Nettoyage combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN-14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

## **Fréquence :**

Nettoyage et désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyage et désinfection des salles de classes (sols, portes, tables, chaises, mobilier) une fois par ½ journée d'utilisation.

Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des surfaces et objets fréquemment touchés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
- Poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, ...

Des lingettes désinfectantes seront à disposition dans chaque salle et lieu de vie pour désinfecter les matériels bureautiques après chaque utilisation (ordinateurs, photocopieurs, ...).

## **Aération des locaux : 10 minutes minimum**

- Avant l'arrivée des élèves ;
- A chaque récréation ;
- Après le départ des élèves ;
- Pendant les opérations de nettoyage.

## **Evacuation des déchets :**

Les poubelles de recyclage seront neutralisées.

Les poubelles seront équipées de sacs à ordures ménagères, vidées et lavées tous les jours.

# Sanitaires

Les élèves auront accès à des sanitaires désignés (sous le préau ou le bâtiment demi-pension) en fonction de leur groupe et pour toute la durée de leur présence dans l'établissement.

Le nombre d'élèves présents dans les sanitaires en même temps sera contrôlé par un adulte à chaque entrée et sortie de l'établissement et chaque récréation, pour respecter la distanciation physique.

Un urinoir sur deux sera neutralisé.

Si un élève doit se rendre aux sanitaires en dehors de ces temps, il sera accompagné par un adulte.

Il sera demandé aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

L'approvisionnement en savon et essuie-mains sera vérifié plusieurs fois par jour.

L'accès aux vestiaires des personnels sera échelonné pour respecter la distanciation physique.

# Procédure de gestion d'un cas COVID

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre, etc.

## En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes

- S'il s'agit d'un élève, il sera accompagné à l'infirmerie par un adulte et isolé dans un espace dédié permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. S'agissant d'un adulte, le retour au domicile sera immédiat. En cas d'empêchement, le protocole d'isolement sera le même que pour un élève.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le chef d'établissement ou son représentant de la procédure à suivre par les parents d'élève ou le personnel concerné, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Nettoyage de l'espace où aura été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

## En cas de test positif

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques et territoriales. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents d'élèves.